

# Télétravail : pour la direction, il est urgent d'attendre



A deux jours de l'ouverture des élections professionnelles à l'AFP, la direction a convié les organisations syndicales pour discuter de **l'accord télétravail qui arrive à échéance**. Enfin, « discuter » est un bien grand mot puisque l'objectif avoué était seulement de **prolonger l'accord jusqu'à l'été 2023**.

Selon la direction, il est trop tard pour renégocier ce texte avant l'échéance du 31 décembre, et il faut absolument se laisser du temps pour sonder le personnel et avoir un « retour d'expérience » sur ce nouveau mode de travail... pourtant massivement utilisé depuis 2020 ! Opportunément, ce délai permet d'esquiver le sujet de **l'indemnité de télétravail** alors que cette question va se poser plus que jamais cet hiver avec la crise énergétique.

« *On ne peut pas dissocier les sujets, alors on verra ça plus tard* », a expliqué la direction qu'on a connue plus impatiente sur d'autres dossiers, notamment quand il a fallu décider début 2022 du partage de l'argent des droits voisins versés par Google (SUD avait réclamé - en vain - d'attendre quelques mois pour voir comment la répartition se ferait dans d'autres médias).

Comme d'habitude, un petit chantage accompagne le raisonnement pour convaincre les syndicats hésitants : « *Si vous ne signez pas, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, on revient à l'ancien accord, avec seulement un jour de télétravail exceptionnel par semaine* ». **La menace semble bien peu crédible, mais elle a suffi à fissurer la « combativité » de certaines organisations**. « *On n'a pas trop le choix* », a conclu ce matin un représentant syndical, résumant l'état d'esprit général.

Eh bien, si ! Nous avons toujours le choix. SUD considère que rien n'empêche de lancer des négociations sitôt les élections terminées. **Et si nous ne trouvons pas d'accord avant fin décembre, alors il sera toujours temps de prolonger d'un mois ou deux pour conclure**. Mais pas besoin de proroger jusqu'aux calendes grecques avant même de discuter.

**SUD ne signera donc pas d'accord de prolongement et réclame l'ouverture d'une négociation sur le télétravail dès le résultat des élections connues**. Les sujets et les attentes du personnel sont vastes, mais voici quelques-unes de nos propositions :

- Une compensation de 2,50 euros par jour de télétravail
- Instaurer une flexibilité des jours posés en télétravail avec, pourquoi pas, des modalités différentes selon les métiers (certains postes peuvent aisément télétravailler hors de Paris, quand c'est impossible pour d'autres, par exemple)
- Améliorer le dispositif pour les salariés à temps partiel (en 3/5 ou à mi-temps)
- Revoir le régime des exclus du télétravail : pour certains pigistes qui parfois occupent des postes d'édition où le télétravail fonctionne bien ; pour les apprentis qui, tout en restant encadrés, pourraient y avoir droit occasionnellement. Quant aux personnels techniques obligés d'être à 100% en présentiel, une discussion pourrait s'engager sur leur temps de travail.

Le télétravail fait partie des sujets qui intéressent le plus les salariés. C'est même le principal sujet sur lequel on nous interroge. Pour cette raison : pas question de signer un chèque en blanc à la direction ! **Négocions rapidement !**